

Réf: Dossier N° 155272

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DJALEE TECH COTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
NOUVEAU CHU NON LOIN DE LA SICTA, Lot 3460, Ilot 309

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 21/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DJALEE TECH COTE D'IVOIRE »

Objet : la mise en place d'une plateforme unifiée pour la valorisation de la chaîne de valeur de la grande distribution des biens et services, ainsi que la mise en relation entre les acteurs de la grande distribution (détaillants) et les institutions de microfinance; et plus généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
NOUVEAU CHU NON LOIN DE LA SICTA, Lot 3460, Ilot 309

Dirigeant(s) : Mme YAO AFFOUE LARISSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-10219 du 03/11/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°59473/GTCA/RC/2022 du 03/11/2022

